

## Annexe 7 – Incidences et mesures

La présente annexe a pour objectif de présenter de manière plus détaillée les incidences principales du projet et les mesures mises en œuvre sur les sujets à enjeux, qui sont les suivants :

- Trafic
- Air
- Bruit

### 1. INCIDENCES SUR LE TRAFIC

#### 1.1 DESCRIPTION ET INCIDENCES

La création de locaux tertiaire pour des activités de laboratoire implique la circulation et le stationnement des véhicules légers des employés. Le nombre de véhicules est estimé en fonction du nombre de places de parking créées sur le site.

Type de véhicules	Rotation – Trafic maximal actuel	Rotation – Trafic maximal futur
Véhicules légers (personnel) – hors 2 roues	≈ 127 / jour	≈ 152 / jour
Véhicules lourds (utilitaires ou camions)	≈ 4 / jour	≈ 4 / jour

Le nombre de véhicules qui circulera sur le site n'augmentera que de 20% par rapport à l'actuel.

#### 1.2 MESURES PREVUES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS NEGATIFS NOTABLES DU PROJET

➤ Consignes de circulation

La vitesse de circulation sera réduite dans l'emprise du projet.

➤ Circulation et stationnement

Une voie de circulation sera créée à l'intérieur du site pour la circulation et le stationnement des véhicules utilitaires des prestataires extérieurs (livraisons, récupération des déchets, etc.), afin de ne pas bloquer la circulation sur les axes bordant le site.

Un parking en sous-sol sera aménagé pour le stationnement des véhicules légers.

Projet de bâtiments de laboratoires à Lyon 7 (69)	Installations classés pour la protection de l'Environnement	Cas par cas
---	---	-------------

➤ Encouragement des modes de transport doux et desserte locale sur les voies de circulation

L'utilisation de véhicules électriques sera encouragée avec la création de bornes de recharge électrique. Des locaux à vélos seront aménagés dans chaque bâtiment.

Un arrêt de bus reliant la gare de Jean Macé dans Lyon à la commune de Saint-Fons est situé au pied du site, rue Saint-Jean-de-Dieu. D'autres lignes de bus circulent dans le secteur d'implantation du projet. Une piste cyclable est également située en bordure de site et rejoint le centre-ville de Lyon. Un arrêt de métro se situe à 15 mn à pied ainsi qu'un arrêt de tram à 4 mn à pied.

**Il est à noter que le trafic engendré par le projet sera discontinu et limité aux allers et aux retours des employés, et aux passages ponctuels des prestataires extérieurs, et reste négligeable en comparaison des trafics journaliers recensés sur l'avenue Tony Garnier et le Boulevard Jules Casteret non loin du projet.**

## **2. INCIDENCES SUR L'AIR**

### **2.1 DESCRIPTION ET INCIDENCES**

Les principales sources de rejets atmosphériques seront liées :

- aux poussières émises lors de la phase de construction (impact temporaire)
- aux gaz d'échappement des véhicules circulant sur le site

Les activités de laboratoire ne seront pas à l'origine de dégagement de fumées ni de poussières ou d'odeurs. Ces activités seront exclusivement réalisées en intérieur.

Le chauffage des bâtiments étant assuré par une pompe à chaleur électrique et/ou par le réseau de chaleur urbain, aucun rejet dans l'air lié au chauffage des bâtiments n'est prévu.

Les produits chimiques employés seront essentiellement de type gazeux, utilisés en petites quantités et exclusivement en intérieur. Toutes les mesures de sécurité adéquates seront employées pour la gestion de ces produits (local extérieur grillagé et ventilé, distribution par un réseau aérien dans le bâtiment limitant les manipulations des produits, gestion des déchets par une entreprise spécialisée).

### **2.2 MESURES PREVUES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS NEGATIFS NOTABLES DU PROJET**

Afin de réduire les rejets atmosphériques liés aux gaz d'échappement des véhicules, les mesures suivantes seront prises :

- Vitesse de circulation limitée dans l'emprise du site
- Circulation discontinue
- Encouragement des modes de transport doux (vélo, transports en commun, voiture électrique)
- Stationnement des véhicules en sous-sol

Projet de bâtiments de laboratoires à Lyon 7 (69)	Installations classés pour la protection de l'Environnement	Cas par cas
---	---	-------------

**Les rejets provenant de la circulation propre au site seront similaires à ceux déjà engendrés par l'usage actuel, et négligeables par rapport à ceux provenant des voies de circulations riveraines, avec notamment l'avenue Tony Garnier et le Boulevard Jules Casteret.**

### **3. INCIDENCES EN TERMES DE BRUIT**

#### **3.1 DESCRIPTION ET INCIDENCES**

##### ➤ Sources de bruit dans l'environnement

Le projet étant implanté dans un secteur déjà urbanisé, des sources de bruit existent déjà, avec notamment le trafic des axes routiers voisins (l'avenue Tony Garnier et le Boulevard Jules Casteret). Plusieurs voies ferrées avec passage de trains passent à 170 m à l'est du site.

##### ➤ Sources de bruit du site

Les sources de bruit identifiées dans le projet sont similaires à l'actuel et sont associées à la circulation automobile (allées et venues des voitures des employés et utilitaires) en phase d'exploitation. Quelques poids-lourds circuleront ponctuellement sur le site ; leur nombre est égal à l'actuel.

Les travaux durant la phase chantier génèreront également du bruit mais seront temporaires.

*Nota : Le site ne fera pas usage d'équipements bruyants, sauf ceux limités aux bâtiments (détection incendie).*

#### **3.2 MESURES PREVUES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS NEGATIFS NOTABLES DU PROJET**

L'impact acoustique du site sera réduit en raison :

- De la vitesse de circulation réduite des véhicules sur le site,
- Du parking de stationnement en sous-sol qui atténuera le bruit à l'extérieur,
- De la circulation discontinuée dans le temps.

Pour la phase chantier, les nuisances sonores ne se produiront qu'en journée et seront limitées à la durée du chantier.

La situation du projet à proximité d'axes de circulation importants est idéale pour desservir le site sans traverser de zones d'habitations.

**Le site étant déjà occupé par des activités tertiaires, des nuisances sonores sont déjà existantes. De plus, les axes routiers voisins et les voies ferrées sont également des sources de nuisances sonores dans l'environnement du site.**

Projet de bâtiments de laboratoires à Lyon 7 (69)	Installations classés pour la protection de l'Environnement	Cas par cas
---	---	-------------

## **4. AUTRES INCIDENCES**

### **4.1 DECHETS GENERES**

Les déchets générés seront essentiellement des DIB (déchets industriels banals) qui seront gérés spécifiquement par des sociétés spécialisées et envoyés en filières adaptées.

Les éventuels déchets dangereux issus des laboratoires seront également évacués par une société spécialisée et envoyés en filières adaptées.

Le stockage de l'ensemble des déchets avant récupération par ses sociétés se fera exclusivement en intérieur, dans des locaux dédiés.

### **4.2 IMPACT VISUEL**

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment à 4 étages, sur une hauteur moyenne de 23 m.

Le bâtiment actuellement en place étant uniquement composé d'un rez-de-chaussée, le projet aura un impact visuel dans le secteur d'implantation.

Cet impact sera toutefois limité, car en cohérence avec le règlement du PLU-H et en harmonie avec l'environnement urbain déjà en place. Des bâtiments à étages sont également déjà présents au voisinage du site.

L'insertion paysagère et le respect de l'environnement sont aussi pris en compte dans le projet, avec une conception architecturale soignée afin de s'intégrer de manière harmonieuse dans l'environnement urbain avec des espaces verts en extérieur, des toitures végétalisées et des bâtiments certifiés.